

ARRETE n° 23-285

Portant nomination du Responsable des Formations

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement.

Vu l'arrêté de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 1^{er} juin 2022 portant nomination de Christophe COLLET en qualité de Directeur de l'UTT à compter du 1^{er} septembre 2022.

ARRETE

Article 1 :

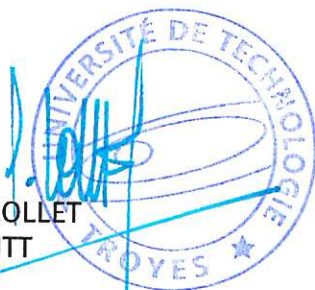
Monsieur Frédéric BERTRAND, Professeur des Universités, est nommé Responsable des Formations à compter du 1^{er} juillet 2023 pour une période de cinq ans renouvelable une fois.

Article 2 :

Cette fonction relève des activités du Titre III et plus spécifiquement des « responsabilités au sein d'une structure » du référentiel d'équivalences horaires.

Fait à Troyes, le 27 juin 2023

Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT



Vu par l'intéressé le :

M/CA/2023



Original : Service des Affaires Juridiques

Copies : Intéressé

DRH

Diffusion générale : www.utt.fr